



## Un projet d'accompagnement sur-mesure : qu'est-ce que c'est ?

Planifiées sur le temps scolaire et gratuites, nos ateliers de Promotion de la Santé Auditive s'adressent spécifiquement aux primaires, aux collégiens et aux lycéens des filières générales et professionnelles. Chaque discours est élaboré de façon ludique, pédagogique et interactive par des musiciens aguerris à la scène et au studio, spécialement formés à l'éducation pour la santé.

Depuis deux ans, au-delà de nos ateliers « classiques » (clé en main), nous avons mis en place un accompagnement sur-mesure, afin d'approfondir et de mettre en pratique les notions vues lors des ateliers. Chaque projet est réfléchi et co-construit avec l'établissement partenaire (en fonction de ses objectifs) et avec la chargée de projet de l'ARA.

### Objectifs :

- **Informé sur les risques auditifs** liés à l'écoute des musiques actuelles amplifiées et/ou à la pratique musicale.
- **Responsabiliser chaque élève** sur sa gestion sonore, en lui apportant des éléments de connaissance qui lui permettront de faire ses propres choix.
- **Encourager les élèves à transformer leurs comportements** vis-à-vis des niveaux sonores émis et reçus lors de l'écoute de la musique (baladeur, concerts...) ou de la pratique de la musique.
- **Approfondir les notions** vues lors de l'atelier « classique », se les réapproprier et les mettre en pratique.
- **Développer l'autonomie** des élèves dans la diffusion d'un message de prévention.

## Déroulé du projet :

Après avoir sensibilisé les élèves par le biais d'un atelier « classique » de 2h, un des intervenants revient pour les accompagner dans la réalisation d'un projet de Promotion de la Santé Auditive. Entre temps, l'équipe pédagogique aura retravaillé les notions vues durant le premier atelier avec ses élèves.

Voici quelques exemples de projets ayant été réalisés :

- **Formation d'élèves ambassadeurs** afin qu'ils puissent retransmettre le message qu'ils ont reçu en amont auprès d'autres classes et promouvoir la santé auditive.
- **Accompagnement des élèves sur la création d'une exposition** de Promotion de la Santé Auditive, création d'une affiche, réalisation d'une enquête de santé auditive...
- **Création d'un paysage sonore** : à l'aide d'un zoom (enregistreur numérique), les élèves enregistrent leur environnement sonore (récréation, self, alentours de l'établissement, CDI ou tout autre espace de l'établissement...), création d'instruments à l'aide d'un logiciel informatique...

## Modalités de participation :

Ces ateliers sont à destination du primaire et du secondaire, à partir du CE2 et jusqu'à la Terminale, toutes filières confondues.

Le financement de cette opération est assuré par l'ARS et le Conseil régional des Hauts-de-France. L'atelier est gratuit pour les établissements scolaires.

La durée de l'accompagnement est variable selon le projet de l'établissement et des élèves, et peut s'étendre de 2h à 3 fois 2h, voire plus.

**La mise en place d'un atelier de prévention au sein d'un établissement prend la forme d'un véritable projet associant les équipes éducatives, les élèves, la responsable du projet et les musiciens-intervenants de l'ARA. Cette démarche permet la construction d'une pédagogie active qui s'appuie sur les acquis des élèves et les rend autonomes, responsables et ainsi acteurs de leur apprentissage.**